

Céline Morisson

De: Christine Gozzoli
Envoyé: mardi 2 mai 2017 09:08
À: Céline Morisson
Objet: TR: enquête publique



Christine GOZZOLI
Cabinet du Maire
☎ : 04.98.04.40.46

De : philippe dho
Envoyé : mardi 2 mai 2017 06:55
À : mairie <mairie@Pierrefeu-du-var.fr>
Cc : Christophe Poli <C.Poli@Pierrefeu-du-var.fr>
Objet : TR: enquête publique

Retrouvez le Service Communication sur :

- **Le site Internet de la commune :** <http://www.pierrefeu-du-var.fr>
- **Facebook :** <https://www.facebook.com/s.c.mairiedepierrefeu>
- **Twitter :** <https://twitter.com/SCPierrefeu>

De : "Janique Bär Stünzi-Kaelin" <janiquebaer@gmx.ch>
Envoyé : lundi 1 mai 2017 16:34
À : communication
Objet : enquête publique

Mesdames, messieurs,
par hasard nous avons appris que vous avez fait une enquête publique quand aux nuisances de l'aérodrome .
Nous sommes résidents suisses, mais avons une maison à Bauvais. Aussi nous voulons déposer que les avions de loisirs sont de plus en plus nombreux. Surtout l'écologie est pénible. Pendant 2 heures de suite un avion décolle et atterrit...le problème est, nous pensons, que ce sont de vieux avions, qui font beaucoup de bruit.
Le bruit militaire est moindre que il y a 10 ans, mais la aussi nous pensons que la nuisance au niveau du bruit des essais de turbine, des nouveaux hélicoptères qui font des essais au dessus du hameau ,ainsi que la pollution, est importante.

Nous espérons que vous pouvez joindre notre avis à votre enquête.

Cordialement
Janique Bär et Martin Stünzi
8 ch Sermette
hameau de Bauvais



Olivier Luc <pebaerodromecuerspierrefeu@gmail.com>

Projet de PEB aerodrome de Cuers-Pierrefeu

3 messages

laffite <laffitep@free.fr>

1 mai 2017 à 23:02

À : pebaerodromecuerspierrefeu@gmail.com

Monsieur le Commissaire,

Je me permets de vous rappeler l'importance en droit français du principe d'antériorité tant de fois bafoués au profit d'intérêts immobiliers particuliers. Pourquoi tant de terrains français d'aviation ont-ils été grignotés, mités, fermés en raison de spéculations foncières ?

L'activité aéronautique, dont la France a été pionnière dans l'histoire de l'aviation mondiale, se trouve de plus en plus entravée.

En effet, notre activité aéronautique (qui pour l'Aéroclub du Var remonte à 1934) génère aussi des emplois directs (ateliers de maintenance, sécurité nationale par la présence militaire, fourniture de services comme l'avitaillement, activités associatives à caractère social ou humanitaire) et indirects (restauration, tourisme, hôtellerie, ...) permet de promouvoir l'aéronautique à partir du seul aérodrome, non privé, ouvert à la Circulation Aérienne Publique, avec une piste en dur, du département du Var.

Elle doit pouvoir continuer sans être pénalisée par des contraintes excessives qui pourraient aussi impacter sa sécurité.

Les clubs sportifs (aidés par leur fédération) ont fait des efforts financiers considérables pour monter des silencieux efficaces sur leurs avions, limitant ainsi l'impact sonore. La charte de bon voisinage mise en place depuis plusieurs années par les responsables des structures sportives et des riverains, ainsi que le cadre réglementaire que ces dernières mettent un point d'honneur à respecter, donnent satisfaction sans qu'il soit besoin de rajouter des contraintes supplémentaires.

Le cadre environnemental exceptionnel de la plateforme aéroportuaire de CUERS doit être préservé, tant par ses activités aéronautiques que pour la découverte du milieu naturel. Sa mise en valeur par l'activité agricole (notamment viticole et oléicole), des promenades pédestres ou cyclistes dans les collines environnant directement la piste ne peuvent être que positives.

Préserver l'environnement et l'activité aéronautique indispensable au département n'est donc pas contradictoire.

Cordialement

Philippe Laffite

394 rue Kleber

83000 Toulon

Ancien Superviseur Environnement de l'APAVE PARISIENNE SAS

Ancien Superviseur Classement Hôtelier de l'APAVE PARISIENNE SAS

Le 03/05/2017 à 16:18, > DIDIER QUIROGA (par Internet) a écrit :
Monsieur le préfet,
DDTM 83
Service environnement et forêts

Copies faites aux membres de la CCE Mr le maire de Cuers, commandant de la BAN Hyères, Mme Chevret, DSAC/SE, AZCCP

Je viens de prendre connaissance du projet de révision cité en référence

1). Je ne suis pas un spécialiste de l'aviation et vous livre une analyse basée sur un simple constat des faits réels mis en parallèle des éléments du projet de révision du PEB Etabli suivant les principes de la référence 2) , ce dernier ne reflète pas la nuisance sonore réelle de l'aérodrome, du fait de l'activité spécifique de quelques petits avions, non pris en compte dans votre projet (la référence 2 article 4.2.3, demande la prise en compte de ces activités dans le PEB).

Des données et des analyses du projet de révision du PEB sont erronées. Les conclusions et recommandations qui s'appuient sur ces données sont donc elles aussi erronées.

Pour vous résumer ma réalité ressentie, quelques avions qui volent beaucoup dont certains me semblent avoir un échappement douteux, créent un maximum de nuisance en pratiquant de façon quasi exclusive, les tours de piste et les touch and go.

J'ai signalé au commandant de la base aérienne de Hyères affectataire principal de l'aérodrome de Cuers, qui ne m'a pas répondu, ce point et des pratiques non conformes des utilisateurs de la piste

- * survols basse altitude, touch and go répétitifs, non-respect des axes de la piste, vol stationnaire sur les tours de piste d'ULM

- * La variation de niveau sonore des différents avions semblant par leur taille appartenir à la même catégorie et devoir répondre aux mêmes normes est importante et m'amène à me poser la question de la conformité de ces avions vis à vis de leur émissions sonores

- * Vols dans des conditions climatiques sévères ou de nuit

Le rapport ne prend pas en compte les vols à sensation (ce qu'il aurait du) comme évoqués dans la référence 3, ni les vols d'avions historiques à réaction. Je tiens à vous signaler la dangerosité des vols de ces derniers pour les populations ; leur bruit soudain et effrayant est source d'accident (réf accident de Sollies Pont) ; autoriser de tels vols dans des zones aussi habitées pour le plaisir d'un seul me semble choquant.

Le projet montre bien l'activité intense recensée des petits avions sur cet aéroport :

J'ai relevé les indications suivantes : 32 950 mouvements indiqués sur une période de 234 jours dont 20% en tours de piste dont 0% en DPT29DPT0 (petit tour de piste) et 0% après 22h.

Il est clair pour moi que ces données sont erronées, et il suffit de venir un weekend de beau temps entre 11h00 et 15h00, et un beau jour de juillet après 22h00 pour constater l'inexactitude des données.

Si je n'ai pas d'éléments pour le décompte des 32950 mouvements, et si les 234 jours me semblent un peu excessif, je peux affirmer que la majorité des mouvements de ces avions ont lieu entre 11h00 et 15h00 et principalement les weekend étendus au vendredi plus quelques belles journées.

La concentration de ces vols est donc importante et trop importante de mon point de vue ; cette concentration génère un bruit important qui doit être pris en compte dans le PEB sous la forme d'une intensité de mouvements de l'ordre de 45 pouvant monter à 60.

Les tours de piste court et touch and Go représentent dans mes indications données au commandant de la base plus de 50% de ces mouvements. Et l'utilisation des tours de piste courts plus de 10%. Les vols entre 22h00 et 6h00 du matin, représentent environ 150 mouvements par an.

Vos projections sont elles aussi erronées ne prévoyant pas de développement de ces activités d'aviation légère ; il suffit de regarder le développement des hangars et de faire une projection sur les 5 années à venir pour comprendre que sans action la limitation les 50 000 mouvements annuels sera largement dépassée avant 2020.

Le PEB se doit de préconiser des mesures visant à limiter l'exposition de la population à ces nuisances ; si l'isolation est une mesure, dans le cas d'un aéroport comme Cuers s'agissant d'une nuisance sonore générée par des activités récréatives de quelques-uns, il me semble que vos services se doivent de préconiser et prendre les mesures simples comme :

- * contrôle réel des aéronefs et leur conformité
- * Limitation du nombre de mouvements par avion

Si je prends le constat de ce qui se passe réellement dans les faits, si je considère que les bilans de mouvements liés à l'aviation civile légère vous ont été communiqués par l'Association de la Zone Civile de Cuers-Pierrefeu (AZCCP), les dispositions de l'AOT confiant la gestion de la partie civile à cette association ne sont plus respectées.

Dans ce cadre, cette AOT est à dénoncer et la procédure d'un appel d'offres pour la gestion de la partie civile me semble indispensable pour la mise en place d'un gestionnaire professionnel garantissant le respect des règles d'utilisation de l'aéroport.

Salutations

Didier Quiroga
Gérant



Olivier Luc <pebaerodromecuerspierrefeu@gmail.com>

Projet de PEB aérodrome de Cuers-Pierrefeu

ACV-Président <president@aeroclubduvar.com>

10 mai 2017 à 22:06

À : pebaerodromecuerspierrefeu@gmail.com

Bonjour,

En tant que président d'aéroclub, j'ai bien pris connaissance de la mise à jour du projet de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Cuers-Pierrefeu.

Je suis étonné de la non symétrie des zones C et D entre l'Est et l'Ouest de la piste, suivant qu'on utilise la piste 29 ou la piste 11.

Ainsi, les zones définies me semble convenir lorsque la piste 29 et le circuit nord sont en service. Les zones C et D à l'ouest de la piste correspondent à celles survolées lors de la montée initiale et de la branche vent traversier.

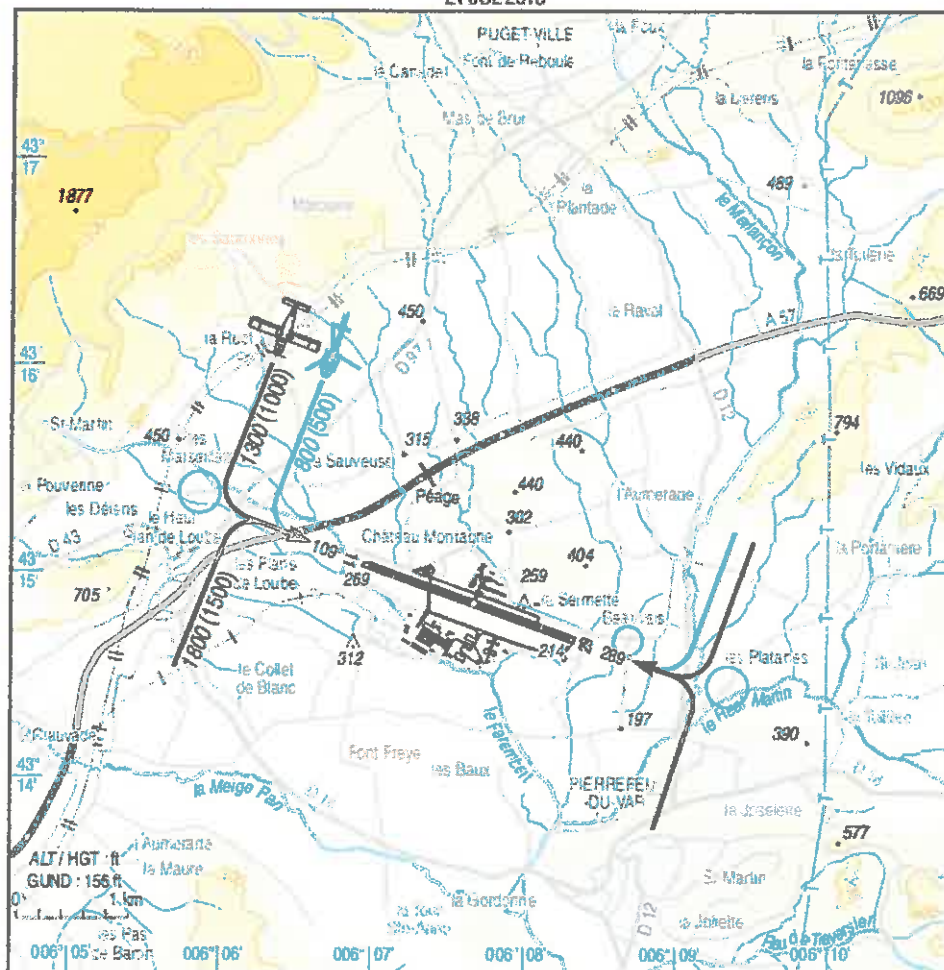
Comme nous utilisons aussi la piste 11 par vent de secteur Est, je ne vois pas sur le plan de zone C et D pour la branche vent traversier dans cette configuration. Ce qui veut dire, sauf erreur d'interprétation de ma part, qu'il est possible d'urbaniser à loisir la zone sous cette branche, ce qui, dans ce cas, ne manquera pas de poser des problèmes d'interférences entre l'activité aéronautique et ces riverains.

Merci de bien vouloir m'éclairer sur ce point et sur l'interprétation de cette dissymétrie des zones C et D, peut-être dues aux différences de relief ?

A toute fin utile, je vous joins ci-dessous la carte d'atterrissage à vue montrant les deux options possibles pour les décollages et atterrissages en piste 11 ou 29 et circuit nord.

CUERS PIERREFEU
AD 2 LFTF ATT 01**ATTERRISSAGE A VUE**
Visual landing

21 JUL 2016



Cordialement

René Melzani

Président de l'Aéroclub du Var



Olivier Luc <pebaerodromecuerspierrefeu@gmail.com>

Projet de PEB aérodrome de Cuers-Pierrefeu

ACV-Président <president@aeroclubduvar.com>

15 mai 2017 à 22:23

À : Olivier Luc <pebaerodromecuerspierrefeu@gmail.com>

Cc : BULTE Daniel <danielbulte@orange.fr>

Bonjour Monsieur et merci pour votre réponse.

Cependant elle ne répond pas totalement à ma question car le guide mentionné ne précise que la méthode et non les données d'entrée. Par exemple, le guide précise dans son paragraphe 4.2:

4.2. Le trafic

Le volume de trafic, sa typologie détaillée (type avion/série/motorisation) ainsi que sa répartition par piste, par QFU, par trajectoire et par tranche horaire (jour, soirée, nuit) doivent être définis le plus précisément possible. Aucune activité ne doit être négligée a priori.

Quelles sont donc les valeurs de ces données de volume de trafic présent en compte pour chaque QFU dans l'élaboration de ce PEB, notamment pour le cas des tours de piste (guide, para 4.2.3.), comme le montre l'exemple du tableau du paragraphe 4.2 de ce guide ?

Merci pour votre attention.

Cordialement

René Melzani

Président de l'Aéroclub du Var

06 14 01 84 73

Aérodrome de Cuers-Pierrefeu

83390 Cuers

Tél : 04 94 33 53 19

Fax : 04 94 33 51 63

Site : <http://www.aeroclubduvar.com>



Olivier Luc <pebaerodromecuerspierrefeu@gmail.com>

Projet de PEB aérodrome de Cuers-Pierrefeu

ACV-Président <president@aeroclubduvar.com>

19 mai 2017 à 11:02

À : pebaerodromecuerspierrefeu@gmail.com

Cc : BULTE Daniel <danielbulte@orange.fr>, MORELLE Alain <morelle@club-internet.fr>, LAURAC Jacques <jacques.laurac@gmail.com>

Bonjour Monsieur Luc,

Nous avons bien analysé les données sur le trafic pris en compte dans l'élaboration du PEB, données disponibles dans le document mis en ligne à :

http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/2.1._rapport_de_presentation.pdf.

Cette analyse nous conduit à faire les remarques suivantes :

1° La carte des trajectoires des vols à l'arrivée correspond au cas où l'aérodrome est contrôlé. Or l'aérodrome est à environ 90% du temps non contrôlé.

Donc en temps normal (aérodrome non contrôlé), les arrivées par le Sud et les finales par une base droite ou gauche sont impossibles ainsi que les passages à la verticale de la piste pour tourner directement vers le dernier virage (Ref arrêté sur l'utilisation des aérodromes).

2° Pourquoi l'amplitude des vols civils ne couvre t'elle pas la totalité de l'année (234 jours pris en compte alors que les avions civils volent tous les jours JO et JNO) contrairement à l'activité militaire (365 jours mentionnés alors qu'il n'y a pas de mouvements militaires quand l'AIA est fermé, donc en JNO) ?

3° Le rapport 55 % d'activité en piste 11 et 45 % d'activité en piste 29 ne reflète pas la réalité d'exploitation de la piste par les aéronefs civils car, compte tenu de la voie de circulation goudronnée récemment côté civil entre les points d'arrêt C2 et C1, la piste 11 est souvent privilégiée, même avec une composante de vent faible inférieure à 10 km/h.

4° Par transposition avec les PEB d'autres aérodromes du Var, l'incompréhension demeure sur l'absence d'une relative symétrie entre les zones de bruit pour les pistes 11 et 29 de Cuers. Le différence de relief explique-t-elle cette dissymétrie ?

En conclusion, et sauf erreur d'interprétation de notre part, il nous semble que les hypothèses de trafic prises en compte dans l'élaboration du PEB reflètent mal le trafic des usagers civils basés sur la plateforme.

Cordialement

René Melzani

Président de l'Aéroclub du Var

Aérodrome de Cuers-Pierrefeu

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

Cordialement